

**Nombre de membres
en exercice: 22**

Présents : 13

Votants: 13

Séance du 11 avril 2018 à 18H00

L'an deux mille dix-huit et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 11 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de Mr Gérard CLAVE.

Sont présents: Florence FOURCADE, David SARROCA, Gerard CLAVE, Jean LAVIGNE, Georges DULONG, Bertrand SASSUS, Nathalie VEPER, Jean-Pascal FORT, Laurent JOANNY, Michel RULAND, Richard SEGURET, Benoit DOSSAT, Louis MAYSOUNAVE,

Excuses: JOLY Louis, Jean-Claude RIBEIRO, Thierry TOUREILLE, Carole MARTINEZ, Francis CRABARIE, Jean-Yves PIQUES, Christian DUCLOS, Jean CASSOU, Laurent GIMENEZ

Secrétaire de séance: Georges DULONG

Assistait également à la séance: Mme MENGELLE Martine
(secrétaire du syndicat)

Séance ouverte à 18H00

I - COMPTE DE GESTION 2017 - 2018 087

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Le Comité Syndical adopte et approuve le Compte de Gestion 2017 à l'unanimité des membres présents.

II - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - 2018 088

Monsieur Gérard CLAVE, Président, quitte la séance.

Le Président de séance (Mr RULAND Michel) élu par l'assemblée, présente au comité syndical le compte Administratif 2017 dressé par Mr Gérard CLAVE, Président du Syndicat, dont le rapprochement des chapitres, articles et résultats est concordant avec le compte de gestion 2017 du Trésorier.

Le compte administratif 2017 peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		212 950.06		317 961.46		530 911.52
Opérations exercice	89 168.47	126 623.25	111 812.62	141 307.86	200 981.09	267 931.11
Total	89 168.47	339 573.31	111 812.62	459 269.32	200 981.09	798 842.63
Résultat de clôture		250 404.84		347 456.70		597 861.54
Restes à réaliser	380 729.00	91 998.00			380 729.00	91 998.00
Total cumulé	380 729.00	342 402.84		347 456.70	380 729.00	689 859.54
Résultat définitif	38 326.16			347 456.70		309 130.54

Le Comité Syndical adopte et approuve le Compte Administratif 2017 à l'unanimité des membres présents.

III - AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 - 2018 089

Après constatation et approbation des résultats de l'exercice 2017 par le comité syndical, Monsieur le Président propose au comité syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 347.456,70 € ainsi qu'il suit:

Besoin de financement de la section d'investissement :

Résultat de clôture (Investissement)	250 404,84
-Restes à réaliser en dépenses	- 380 729,00
+Restes à réaliser en recettes	91 998,00

TOTAL BESOIN DE FINANCEMENT	38 326,16
------------------------------------	------------------

INVESTISSEMENT:

Art-106 "Réserves": 38 326,16 €

FONCTIONNEMENT:

Art-002 "Excédents antérieurs reportés": 309 130,54 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017, soit la somme de 347 456,70 € comme indiquée ci-dessus.

IV - BUDGET PRIMITIF 2018 - 2018 090

Monsieur le Président donne lecture au Comité Syndical le projet du Budget Primitif à intervenir pour l'exercice 2018 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 comme suit:

Dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à 445.520 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 545.070 €

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver et d'adopter le Budget Primitif 2018 par chapitre, avec reprise des résultats de l'exercice N-1 et après le vote du compte administratif N-1.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte et approuve le Budget Primitif 2018 par chapitre, avec reprise des résultats de l'exercice N-1 et après le vote du compte administratif N-1.

V - DEPLACEMENT CONDUITE AEP (PROP.ARROU A JUNCALAS) - 2018 091

Monsieur le Président fait savoir au comité syndical qu'il serait judicieux de déplacer la conduite AEP située sur la propriété de Mr ARROU sur la commune de JUNCALAS en même temps que les travaux d'assainissement par l'entreprise SOGEP.

Le syndicat devra réaliser une surlargeur de tranchée d'environ 80 ml afin de réaliser le déplacement de la conduite AEP (route de JUSTOUS) à JUNCALAS.

Le montant des travaux de déplacement de la conduite s'élève à la somme de 6603,00 HT.(Devis établi par SOGEP)

Le comité syndical décide la réalisation du déplacement de la conduite AEP.

VI - ASSISTANCE 2AE (CONTROLE AFFERMAGE) - 2018 092

Compte tenu des nouvelles dispositions contractuelles, le Syndicat souhaite exercer le contrôle des missions du délégataire en s'entourant d'un ingénieur conseil spécialisé dans ce domaine. Le contrôle portera tant sur le plan technique que financier. Par ailleurs, le syndicat souhaite obtenir tous les conseils nécessaires à l'amélioration du fonctionnement du service.

Monsieur le Président fait savoir au comité syndical que le bureau d'étude 2AE nous propose cette mission d'assistance et de contrôle sur 3 ans (2017-2018-2019) pour un montant annuel de 5 038.80 € TTC.(total sur 3 ans 15 116.40 € TTC)

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Séance levée à 20h00

**Le Président,
Gérard CLAVE**

